

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**18 DECEMBRE 2025**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Budget participatif  
écologique 2026 –  
sollicitation de la Région  
Île-de-France**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 19 décembre 2025  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 19 décembre 2025  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2025

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRIMQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt cinq, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD  
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET  
Monsieur MORLET à Madame HABERT-DUPUIS

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20251218-25-F-10b-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

**N° DE DOSSIER : 25 F 10b**

**OBJET : BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE 2026 - SOLICITATION DE LA REGION ILE DE FRANCE**

**RAPPORTEUR :** Monsieur de BEAULAINCOURT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget participatif écologique de la Région Île-de-France est un des leviers du Plan de relance initié à l'été 2020 pour faire face à l'ampleur de la crise sanitaire, économique et sociale, par le biais notamment de la reconstruction écologique du territoire francilien et en s'appuyant sur les expertises et la créativité de tous.

Dans le cadre d'une relance verte et participative, il a pour objectif d'offrir aux Franciliens la possibilité d'être acteurs en leur permettant de proposer leurs projets d'investissement et de faire part de leurs préférences quant aux projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser, dans le cadre de 6 domaines majeurs de l'environnement du quotidien (alimentation ; espaces verts et biodiversité ; vélos et mobilités propres du quotidien ; propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire ; énergies renouvelables et efficacité énergétique ; santé environnementale).

Dans ce cadre, la Région peut cofinancer pour les collectivités jusqu'à 10 projets par session pour des dépenses d'investissement, pour des projets locaux réalisables à court terme. Le montant de l'aide est calculé selon un barème allant de 1 000 à 10 000 € de subvention par projet.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a plusieurs projets pour 2026 correspondant aux critères de la Région pour des dépenses d'investissement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer plusieurs dossiers de demande de financement de projets d'investissement dans le cadre du Budget participatif écologique 2026 de la Région Île-de-France, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

## DÉLIBÉRATION

L E C O N S E I L M U N I C I P A L,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer plusieurs dossiers de demande de financement de projets d'investissement dans le cadre du Budget participatif écologique 2026 de la Région Île-de-France, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*